

## Session Plénière du 18 Février 2021

### Rapport N° 21.01.06 – Mesures d’urgence en faveur de la jeunesse

#### Amendement présenté par le Groupe Rassemblement National

Il convient d’ajouter le paragraphe encadré ci-dessous, à la page 11 du rapport N°21.01.06 intitulé « Mesures d’urgences en faveur de la jeunesse » ; chapitre II, sous-chapitre II-2.

## II- De Nouvelles Mesures d’urgence en faveur de la jeunesse

### II-2 Lutter contre la précarité

- Favoriser l’accès au sport de tous nos jeunes en Région Centre-Val de Loire

Pour favoriser l’accès au sport des jeunes de 15 à 25 ans domiciliés en Région Centre-Val de Loire, la collectivité régionale met en place, par le biais du dispositif existant YEPS, une cagnotte sport de 20 € utilisable à partir de la rentrée 2021 pour l’adhésion à une association/fédération sportive, ou un club partenaire de l’opération.

Cette mesure régionale répond aux objectifs suivants :

- ⇒ Aider au financement de la pratique sportive du plus grand nombre de jeunes sur notre territoire ;
- ⇒ Permettre à nos jeunes de rompre avec l’isolement et la sédentarité générés par la crise sanitaire actuelle ;
- ⇒ Aider le tissu associatif sportif à reconquérir un socle d’adhérents indispensable à leur survie ;
- ⇒ Compléter avec un volet sport, l’offre actuelle du PASS YEPS au sein duquel figuraient déjà des avantages sur le transport, l’emploi et la culture ;